

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 22.10.2015	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b>	<b>Département(s)</b> DEF
	<b>Annule et remplace</b>			

<b>Auteur(s) :</b> Commission Formation professionnelle FFPP	<b>Lié à :</b> (obligatoire) <b>ad</b> 15.030
<b>Titre :</b> Amendement au projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques	
<b>Contenu :</b> Article 6, alinéa 1 <sup>1</sup> Le Fonds établit de 2017 à 2020, au plus tard dans le courant du mois de juillet, un rapport annuel à l'attention du Conseil d'Etat sur l'utilisation des sommes reçues en application du présent décret. Le Conseil d'Etat communique <u>un rapport d'information au Grand Conseil</u> .	

<b>Auteur ou premier signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : [Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission]		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :